

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 20 MARS 2025

Nombre de membres

en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	4
Absents	14
Votants	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

13 mars 2025

Date d'affichage

21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Don Marc ALBERTINI, François MARTINETTI, Christian PAOLI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Philippe VITTORI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : André ROCCHI à Christian PAOLI, Anne Marie CHIODI à Agnulina ANDREANI, Lisa PAOLI FRANCISCI à Jean Jacques FRATICELLI, Guy MOULIN PAOLI à François TIBERI

Absents : Antoine OTTAVI, Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Marion PAOLINI, Ghjuvan Santu LE MAO, Jacques BARTOLI, Muriele ELEGANTINI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Stella MORACCHINI.

Délibération n° 0625 Objet : Demande financement acquisition du mobilier et de l'équipement scénographique de l'Ecole des Arts et de la Médiathèque

Dans le cadre de la mise en service prochaine de l'Ecole des arts et de la Médiathèque portés par la Communauté de communes Fium'Orbu Castellu, dont la fin des travaux est prévue en décembre 2025, il convient de procéder à un appel d'offres afin d'équiper ces deux ouvrages en mobilier et en matériel scénographique indispensable à leur fonctionnement.

Pour rappel, ces deux projets ont été co-construits avec les acteurs culturels du territoire ainsi qu'avec les partenaires institutionnels (Collectivité de Corse, DRAC, Services Préfectoraux, Education Nationale,...). L'état d'avancement de ces projets a par ailleurs fait l'objets de COPIL et de Cotech auxquels ont été associés ces partenaires.

Les dépenses liées à ces équipements (achat et pose) sont estimées à **180 000€HT** dont:

- 110 000 €HT pour l'Ecole des arts
- 70 000 €HT pour la Médiathèque

Le plan de financement sera le suivant :

- **Ecole des arts** dépense estimée: **110 000 €HT**
 - DETR 60%..... 66 000 €
 - CDC/DQ 20%..... 22 000 €
 - CCFC 20%..... 22 000 €
- **Médiathèque** dépense estimée: **70 000 €HT**
 - DGD 80%..... 56 000 €
 - CCFC 20%..... 14 000 €

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité des membres présents,

-Approuve l'opération précitée ;

-Adopte le plan de financement précité ;

-Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire ;

-Autorise le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président

Signé numériquement par: Francis GIUDICI
Organisme: COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU
Unité organisationnelle: 0002 200033827
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication3 Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 21/03/2025 10:08:52

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2025

Application agréée E-lesgate.com

99_DE-925-2009950827-20250320-2025_03-DE